L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN 17 NOVEMBRE 1849

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 17 NOVEMBRE.

DÉTAILS DU SINISTRE.

L'avidité avec laquelle on recherchait hier matin les details de l'affreux sinistre de jeudi soir a vite épuisé notre dernier numéro. Nous n'avons pu satisfaire tous les demandeurs qui se sont présentés dans nos bureaux. Les exemplaires additionnels que nous tenons à la disposition des acheteurs ont disparu en quelques instans, et il nous a fallu procéder à un nouveau tirage pour ne renvoyer personne. Nous serons à même ce matin de fournir à toutes les demandes. Notre édition de la campagne comprend non seulement les détails déjà connus, mais ceux que nous avons pu recueillir hier. Nos renseignemens sont puisés à bonne source: on peut se fier à leur exactitude.

EXPLOSION DE BATEAUX A-VAPEUR.
REFLEXIONS.

L'épouvantable catastrophe de jeudi soir n'est pas seulement un sujet d'affliction générale. On se demande si le Mississipi continuera à être le tombeau des voyageurs, et si ces derniers en mettant le pied sur un de nos bateaux à vapeur entrent dans un cercueil. Les champs de bataille n'ont jamais fait autant de victimes que les explosions de steamers. Nous sommes appelés chaque jour à enregistrer de nouveaux sinistres, mais celui que nous avons publié hier est si formidable que le public en a été frappé de stupeur.

[illegible] des lois qui protègent l'existence des citoyens? Qu'on nous réponde. [illegible] les appliquer dans toute leur rigueur, qu'on ne permette point de nouveaux [illegible]. Assez de cadavres, assez de sang, assez de larmes. Qu'on ne nous force point de [illegible] la plus admirable des découvertes modernes. Qu'on ne change point un agent civilisateur en une puissance destructrice.

Plusieurs versions circulent sur les causes de l'explosion du *Louisiana*. Les uns disent que le steamer avait chauffé plusieurs heures avant le moment où le signal du départ a été donné et qu'il y avait trop de vapeur dans les chaudières; d'autres, que l'ingénieur avait négligé [illegible] les bouilloires et qu'il ne [illegible] assez d'eau qu'elles [illegible]. Le liquide venant en contact avec le fer en flamme aurait instantanément dégagé une masse énorme de vapeur dont la force expansive n'a pu être contenue par les parois des chaudières.

[illegible]

Mais si les bateaux ne vieillissent pas, les chaudières s'usent vite. Il y a bien des lois relatives à l'inspection des bouilloires, mais comment sont-elles appliquées? C'est le plus souvent au milieu de camaraderie. Nous avons [illegible] des chaudières rapiécées [illegible] vapeur eussent fait éclater [illegible]. C'est que l'inspection est confiée à des hommes faibles ou ignorans, et la faiblesse, on le sait, est encore plus dangereuse que l'ignorance. Les inspecteurs du gouvernement [illegible] trop de soin à examiner les [illegible] des bateaux à vapeur, car il s'agit de la vie de leurs concitoyens, de celle de leurs parens, de leurs amis, de leur existence à eux-mêmes, car ils pourraient être les premières victimes de leur négligence. Et lorsque les chaudières sont usées, qu'on les condamne sans pitié et sans égard aux lamentations intéressées des propriétaires.

Nous répéterons ce que nous avons dit plus haut, que l'avocat de district des Etats-Unis [illegible] immédiatement en état d'arrestation le capitaine et l'ingénieur du *Louisiana*. Il importe que ces deux hommes soient interrogés; s'ils ne sont que malheureux ils ne subiront même pas un jugement; mais s'il est prouvé qu'ils n'ont pas agi avec toute la prudence nécessaire, [illegible] prononce sur leur sort. Le salut public l'exige.

L'EXPLOSION DU LOUISIANA
NOUVEAUX DETAILS.

Nous avons reçu [illegible] de nouveaux détails sur [illegible] la consternation [illegible] la Nlle-Orléans [illegible] du *Louisiana* n'en parlent encore [illegible] de terreur. Ils pâlissent au souvenir du tragique événement. Les cadavres qu'on allait à charger dans des charrettes ont dû les hanter dans leurs rêves et leur [illegible] d'horribles visions de sang.

[illegible] du *Louisiana* a reçu une forte [illegible] n'est même pas obligé [illegible]. Son frère qui se trouvait [illegible] une partie du corps brûlée par [illegible] d'eau bouillante. Un chose remarquable, c'est que les personnes les plus rapprochées du bateau au moment de l'explosion n'ont [illegible] atteintes. Les débris n'ont pas été [illegible] horizontalement mais en forme d'éventail. C'est ce qui explique la mort de bon nombre de spectateurs qui se trouvaient à l'autre extrémité du wharf et le salut de celles qui étaient près de l'eau, à quelques pieds seulement du steamer.

La mort de M. Woolf est l'une des plus affligeantes que nous ayons apprises. Ce jeune homme était le fils de M. Morris Woolf, de New-York, associé de la maison de commerce de notre ville connue sous la raison de Hart & Co. Il était venu à la Nlle-Orléans, pour voir quelques amis et il s'en retournait à St-Louis. M. Hart l'avait accompagné à bord et venait de quitter le *Louisiana* lorsque l'explosion eut lieu. Il a été atteint sur le wharf par un des débris du steamer et grièvement blessé. Quant au jeune Woolf on a retrouvé ses restes mutilés sur la Levée où ils avaient été lancés avec des éclats de chaudière et de bois. Il était méconnaissable. Son corps brisé, mutilé, lacéré, n'était plus qu'une horrible plaie. On l'a reconnu à quelques lambeaux de vêtemens.

Parmi les cadavres recueillis hier se trouve celui de M. McMeaken, premier commis du *Louisiana*. Ses belles qualités lui avaient conquis l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient ou qui s'étaient trouvés en relation d'affaires avec lui. Le capitaine Cannon le regrette vivement. Il répète à chaque instant qu'il eût préféré succomber lui-même.

On peut se faire une idée de la force terrible avec laquelle les débris du bateau ont été lancés dans toutes les directions par ce que nous allons rapporter. Un monsieur Ezra qui se trouvait à plus de deux îlets de la *Levée* a été atteint à la cuisse par un fragment de fer et horriblement blessé. Un mulet a été frappé au milieu du corps à 600 pieds du fleuve et coupé en deux. Une enseigne a été presque entièrement emportée par un débris de la chaudière au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez, à cinq îlets environ du lieu du sinistre.

On a trouvé fixée au poteau d'un reverbère, à une bonne distance du wharf, la langue d'une des victimes.

On peut juger par ces faits de la force de l'explosion.

Hier à quatre heures de l'après-midi, on avait retiré du fleuve neuf cadavres. On a reconnu un nègre, deux ouvriers dont on ignore les noms, M. Edward Hurlburt, marchand commissionnaire, rue Poydras, le docteur Marsch, du Wisconsin, qui venait d'arriver de la Californie et s'en retournait chez lui, un autre blanc dont on ne connaît pas le nom, un autre nègre également inconnu, et enfin M. Levi Prescott, de Victoria, Etat du Mississipi.

Le cadavre de M. McMicken a été retrouvé. Celui du capitaine Rensalaer Baker, de la Nouvelle-Orléans, a été reconnu.

L'argent et les bijoux trouvés sur les morts ont été déposés entre les mains du recorder Baldwin.

Le poste de la rue Baronne où les corps étaient transportés à mesure qu'on les recueillait a été assiégé pendant toute la journée d'hier par une foule compacte. Les curieux, avides d'un spectacle douloureux, avaient franchi l'enclos extérieur pour assister de plus près aux scènes déchirantes de la salle des morts. Là se pressaient des parens, des amis, qui recherchaient en tremblant et la pâleur sur le front, parmi des restes mutilés, noircis, brûlés, les cadavres de ceux qui leur avaient été chers et dont naguère encore ils serraient affectueusement la main. Des mères et des fils interrogeaient avec d'indicibles angoisses des traits défigurés. Il était affreux de voir retourner ces chairs à moitié brûlées. Mais si ce spectacle inspirait une horreur profonde à ceux qui y assistaient, les cris des femmes qui de temps en temps reconnaissaient leurs maris, leurs frères ou leurs fils, déchiraient l'âme et forçaient les plus stoïques de s'éloigner au plus vite.

Le coroner Spedden s'était transporté au poste de bonne heure pour délivrer à qui de droit des certificats de décès. Il n'a pas voulu faire d'enquêtes, parce que la catastrophe avait eu cent devant une grande foule. Nous l'avons vu fournir quarante certificats de mort.

En outre des victimes que nous avons déjà nommées, les personnes suivantes ont été reconnues:

Richard Kelly, Irlandais, âgé de 32 ans; un esclave de M. Harrison, R. Pell; Alfred Watson, ex-pilote du *Louisiana*; Joseph Clusman, de New-York, âgé de 19 ans; les esclaves Jim et Jeff, appartenant à M. Blox, du Cap Girardeau Etat du Missouri; l'esclave Horace, appartenant à M. Goldstone, du Cap Girardeau; J. N. Craft, du Tennessee âgé de 27 ans; l'esclave Richard Perry, appartenant à Stafford et Barrett, de Lafayette, Dennis Abbot, de la Pennsylvanie, résidant à Lafayette, John Handeh[?] jeune [illegible] le dix ans, [illegible] J. H. Meyers ce nom était écrit sur des papiers trouvés sur un des morts.

Quarante-cinq cadavres ont été recueillis jusqu'à présent. Dans un ou deux jours, les corps qui sont engagés sous le steamer remonteront probablement à la surface du fleuve.

On n'a pas encore retrouvé les restes du jeune Barelli, ni ceux de M. Deery.

Le capitaine Becker, qui est au nombre des victimes, venait de conduire à bord sa femme qui se rendait à St Louis. En laissant dans la cabine des dames, il se trouvait au moment de l'explosion dans le cabinet du commis où il réglait avec celui-ci le montant du passage. Sa femme a été sauvée.

Nous avons vu un des passagers du *Louisiana* qui a échappé au désastre. Il se trouvait sur le pont, au dessus même des chaudières, au moment où celles-ci ont éclaté. Il n'a pas souvenance de ce qui s'est passé après l'explosion. Il ignore complètement comment il est parvenu à se mettre en lieu de sûreté.

Nous nous sommes transportés hier soir à l'Hôpital de Charité: voici les noms de quelques autres blessés qui ont été admis dans la maison: John E. Baber de Lafourche, constable et fermier; Wm. Way, propriétaire d'un magasin d'épiceries au Missouri; Wm. Riley, de Chicago, marin; Daniel Keuna, ouvrier; L. Carolina; George Zimbleman, du Havre, ouvrier; Arthur, esclave de M. Thomas Merriwether, du Kentucky; John Lynch, de New-York, ouvrier; Joseph Wilbur, de l'Indiana; Edward McCarthy, Irlandais; Thomas Simmonds, de Dublin; Isaac Miller, de l'Ohio; Hermann Siebold, de l'Ohio, amputé des deux jambes; Cornelius McCann, Irlandais; John O'Leary, amputé d'une jambe; Mme Gallagher; un jeune homme de 22 ans, nom inconnu; John Kelly; John Montgomery; Daniel McCarthy; Thomas, esclave du capitaine Conner.

Voici maintenant la liste des morts qui ont eu lieu hier à l'Hôpital de Charité:—John Kelly, Irlandais; William Riley, marin, de Chicago, Etat de l'Illinois; John Long, de Liverpool, watchman; un jeune homme dont le nom est inconnu et sur le bras droit duquel un tatouage en encre de Chine; on croit que c'est un marin; un homme de quarante-cinq ans environ dont on ignore également le nom.

Les blessés ont reçu à l'hôpital tous les soins imaginables. Les médecins de la maison et les étudians ont deployé un zèle et un empressement au-dessus de tout éloge. Les sœurs de charité ont été, comme de coutume, admirables de devoûment. Elles ont déjà été privées de sommeil pendant deux nuits. Ardentes à secourir les malheureux dont la guérison leur est confiée, elles semblent se multiplier partout où leur présence est nécessaire.

Les médecins ont eu recours au chloroforme dans la plupart des cas où l'amputation était nécessaire.

Il y a six blessés à l'hôpital du docteur Stone; l'un d'eux, M. R. Wood, a été amputé du bras droit; le bras gauche y passera peut-être aussi. Il a été atteint à environ cinquante pieds du *Louisiana*.

AUTRE EXPLOSION.

Encore une explosion! Nous n'avons pas fini de dénombrer les victimes du *Louisiana* que nous recevons la nouvelle d'un autre sinistre, moins affreux heureusement que celui de jeudi soir.

Le bateau à vapeur *Belle Créole*, qui faisait tout récemment les voyages entre Bayou Sarah et la Nlle-Orléans, revenait hier de Mobile où il avait été envoyé par ses nouveaux propriétaires, lorsque arrivé en face de l'habitation de Mme St Amand, à cinq milles au-dessous de la ville, la chaudière de babord a fait explosion avec un bruit épouvantable. Il était alors cinq heures du soir et le bateau marchait à toute vapeur. La bouilloire, lancée perpendiculairement, a détruit tout l'avant du steamer et renversé les cheminées. Le pilote, John King, a été si grièvement blessé qu'on désespère de ses jours. L'ingénieur, aussi maltraité, ne survivra probablement pas à ses blessures. Trois ou quatre chauffeurs ont été affreusement brûlés par la vapeur.

La *Belle Créole* n'avait que trois passagers, un de Mobile et deux du fort Jackson. Ils sont arrivés à la Nlle-Orleans sains et saufs.

Le capitaine n'a pas été blessé.

L'explosion a été entendue à quatre ou cinq milles à la ronde.

Mme St Amand a recueilli chez elle les blessés et leur a prodigué les soins les plus empressés.

HENRY CLAY.—Henry Clay est arrivé à Philadelphie le 8 de ce mois, venant de Baltimore.

NOMINATIONS.—M. Francis Shroeder a été nommé chargé d'affaires en Suède, en remplacement de M. Ellsworth, rappelé par le président.

ELECTIONS DU NEW-JERSEY.—L'élection des membres de la Législature a eu lieu il y a quelques jours dans le New-Jersey. Les retours connus jusqu'à présent prouvent que l'Etat est whig. Nos amis ont la majorité dans les deux chambres et les locofocos ont été battus sur presque tous les points, malgré les alliances qu'ils avaient contractées avec certaines factions.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ARRIVEE DU STEAMER AMERICA.
Démission du Ministère Français.

Baltimore, 16 novembre,
10 heures du matin.

Le steamer *America* est arrivé aujourd'hui, parti le 3 de ce mois de Liverpool.

COTON.—Le marché de Liverpool a fléchi de 1/8 d. sur les qualités ordinaires, tandis que les belles qualités n'ont subi aucune dépression.

LONDRES.—Le marché monétaire n'a pas changé. Les 6 pour cent des Etats-Unis sont en demande de 6 à 8 1/2 de prime.

CÉRÉALES.—La farine et le maïs ont subi une baisse légère.

DEUXIÈME DÉPÊCHE.
Baltimore, 16 novembre.
Midi 35 minutes.

RUSSIE ET TURQUIE.

Le comte Nesselrode a informé l'envoyé de Turquie que le czar demanderait seulement l'expulsion des réfugiés Hongrois et Polonais du territoire ottoman.

ROME.

Le correspondant du Times de Londres écrit de Rome que si le pape revient un jour dans la ville éternelle, ce ne sera que par la force des baïonnettes étrangères.

HONGRIE.

La Hongrie est toujours en proie aux atrocités les plus épouvantables. Il paraît que l'infâme Haynau vient d'être nommé commandant militaire en chef de ce malheureux pays. Nul doute qu'il ne paye avec du sang hongrois la faveur dont il est l'objet.

FRANCE.

Le ministère s'est retiré. Sa démission a été la conséquence de son refus de soutenir les vues que le Président avait exprimées dans sa lettre relative aux affaires de Rome. L'Exécutif persiste dans ses intentions et a fait part de sa détermination dans un message à l'Assemblée Nationale. Le *Times* de Londres dit de cette lettre qu'elle est imprudente mais courageuse.

Un nouveau ministère a été formé.

Marché aux cotons de Liverpool.

Les ventes de coton sur le marché de Liverpool s'élèvent pour la semaine finissant le 2 courant, à 42,000 balles, dont 16,300 prises par les spéculateurs et 730 balles par les exporteurs. Les cotes données par le comité de courtage sont les mêmes pour le coton *fair* que celles apportées par le *Cambria*.

La farine, le maïs et les provisions n'ont éprouvé aucun changement important.

LA VIOLETTE.—Le 1er numéro sera distribué aux abonnés cet après-midi. Il contient, entr'autres articles, une nouvelle de Ch. Dickens, l'habile romancier anglais, une notice curieuse sur Meyerbeer, par *O. Commettant* et une appréciation détaillée des nouveaux artistes par *Jacques de R....* Ce numéro est accompagné d'un morceau de musique d'un compositeur de la Nlle Orléans, le jeune Henry de Bruès.

TEXAS.—Le steamer *Palmetto* nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 13 du courant. On a appris à San Antonio que le convoi commandé par le major Van Horn était arrivé sans encombre au Paso. Le major Golch, revenant de ce dernier pays, est entré dernièrement à San Antonio. Ayant rencontré les Apaches sur son chemin, il les a attaqués et les a mis en fuite. Il y a eu de part et d'autre plusieurs morts et blessés.

La législature du Texas s'est réunie le 5 courant.

ELECTIONS DE NEW-YORK.—Les retours des élections de New-York ne sont pas encore complets; jusqu'à ce moment on sait que quatre whigs et deux democrates ont été élus au Sénat. Quarante whigs et seize démocrates ont été nommés à la Chambre des Représentans dans vingt comtés. C'est un gain de quelques membres pour les democrates. On croit que les whigs ont élu la majorité des officiers de l'Etat ainsi qu'une majorité des membres de la législature. Dans la ville de New-York, nos amis auront également la majorité au Conseil des aldermen et au Conseil des *Assistants*.

GEORGIE.—M. Towns, le nouveau gouverneur de la Géorgie, a été inauguré le 7 de ce mois. Son discours, qui n'entre pas dans les détails d'administration, est remarquable de style et de pensées.—Les retours officiels fixent la majorité de M. Towns à 3,192 voix.

ILLINOIS.—La Législature de l'Illinois vient de voter une série de résolutions priant le Congrès d'encourager la construction de trois embranchemens, conduisant à Chicago, à St Louis et à Memphis, lorsque l'établissement d'un grand chemin de fer entre l'Ouest et les rivages du Pacifique sera décidé.

UN ETAT-MODÈLE. — Dans presque tous les Etats de l'Union on se plaint de la longueur des sessions législatives. Le Rhode Island fait exception. La Législature de cet Etat vient de s'ajourner après une session de *quatre jours*. Toutes les lois et résolutions votées par les honorables n'occupent que deux colonnes d'un journal ordinaire. La dette de l'Etat est d'environ $0,000.

Chronique Locale.

ACCIDENT.—Un conducteur de dray est tombé hier à 2 heures, de son véhicule, dans la rue de Chartres, et sa chute a été si violente qu'il s'est rompu la jambe. L'accident a été déterminé par le déboîtement de l'une des roues. Le blessé a été immédiatement transporté à l'hôpital.

—Wm Thompson a été arrêté jeudi soir pendant qu'il débarrassait les poches des curieux qui s'étaient portés sur la Levée.

—Le recorder Genois a condamné à un mois de prison les nommés Jacob Bunker et Thomas Jones, sous conviction de vagabondage.

—John McCulogh et James Crampton, ont été arrêtés hier dans la 1re Municipalité, à la requête de Thomas Dampton, qui les accuse d'avoir commis un vol dans une maison de la rue Poydras.

—James Haley, accusé d'avoir tenté de voler la montre M. T. Wood, a été envoyé pardevant la Première Cour de District, par le recorder Baldwin.

—Plusieurs objets provenant du chargement du Louisiana ont été trouvés flottants sur le fleuve et déposés au corps de garde de la Première Municipalité. Les personnes qui y auraient des droits pourront réclamer ces articles au capitaine Youenes.

HONORABLEMENT ACQUITTÉ.—M. Pierre Boisseau, accusé d'avoir acheté quelques jambons volés il y a quelque temps dans le magasin de John Hogan, rue Poydras, a été hier honorablement acquitté après un examen des plus minutieux. M. Boisseau est sous tous les rapports un homme extrêmement honorable.

RECORDER SEUZENEAU.

PRUSSE.—La *Gazette de Cologne* publie le texte de la convention arrêtée entre la Prusse et l'Autriche pour la fondation du nouveau pouvoir central:

"1—Les gouvernemens de la Confédération allemande, de concert avec le vicaire général, conviennent d'un interim, pendant lequel l'Autriche et la Prusse se chargent du pouvoir central pour la confédération allemande, au nom de tous les gouvernemens de la confédération, jusqu'au 1er mai 1850, en tant que ce pouvoir ne puisse se transférer à un pouvoir d[illegible] cette époque.

"2—Le but de l'intérim est le m[illegible] la Confédération allemande comme [illegible] fondée sur le droit des gens des princes allemands et des villes libres pour la conservation de l'indépendance et de l'intégrité de leurs Etats compris dans la Confédération et pour le maintien de la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne.

"3—Pendant la durée de l'intérim, l'affaire de la Constitution allemande demeure abandonnée à la concertation libre des Etats particuliers.

"Il en est de même des affaires qui, d'après l'art. 6 de la Confédération, appartiennent à l'Assemblée plénière de la diète.

"4—Si, à l'expiration de l'intérim, l'affaire de la Constitution allemande n'est pas encore réglée, les gouvernemens allemands s'entendront, touchant la continuation de la présente convention.

"5.—Les affaires jusqu'ici gérées par le pouvoir central provisoire, en tant que, suivant la législation de la Confédération, elles avaient été de la compétence de l'Assemblée réduite, sont transmises, pendant la durée de l'intérim, à une commission de la Confédération (*Bundes commission*), pour laquelle la Prusse et l'Autriche nomment chacune deux membres, et qui a son siège à Francfort. Les autres gouvernemens peuvent se faire représenter par des plénipotentiaires près de la commission de la Confédération, soit chaque Etat en particulier, soit plusieurs Etats réunis.

"6.—La commission de la confédération gère les affaires d'une manière indépendante, sous sa responsabilité envers ses commettans. Elle prend ses résolutions après une délibération commune. Si elle ne peut arriver à une entente de ses membres, la décision a lieu par une négociation entre les gouvernemens de Prusse et d'Autriche, lesquels, au besoin, provoqueront un jugement arbitral. Ce jugement est prononcé par trois gouvernemens de la Confédération. Le cas échéant, l'Autriche nommera chaque fois un des arbitres et la Prusse l'autre.

"Les deux gouvernemens ainsi désignés s'entendent, pour compléter le tribunal d'arbitres, sur le choix du troisième. Les membres de la commission de la confédération se partagent les affaires à eux assignées, en ce sens que, d'après la législation de la confédération existante, et surtout d'après la constitution militaire de la confédération, ils le gèrent eux-mêmes ou bien en dirigent et surveillent la gestion.

"7.—Dès que le consentement du gouvernement à la présente proposition sera interprété, le lieutenant-général renoncera à sa dignité et déposera les droits et devoirs de la Confédération qui lui sont confiés entre les mains de S. M. l'empereur d'Autriche et de S. M. le roi de Prusse."

Voici le texte de l'ordre du jour par lequel Klapka a fait ses adieux à la garnison de Comorn:

"Camarades! mon cœur se serre à la pensée que je vous adresse la parole pour la dernière fois, à vous à qui me rattachent par des liens indissolubles la communauté de la bonne et de la mauvaise fortune, le souvenir de la gloire conquise au prix du sang généreux de tant de patriotes et le sentiment réciproque d'un devoir sacré. Peu de mois se sont écoulés depuis que nous sommes entrés dans cette carrière glorieuse et pleine de luttes. Nous nous sommes élancés avec le plus noble dévoûment vers le but que nous nous étions proposé.

"Nous avons accompli tout ce que peut accomplir la force humaine, et c'est sans rougir que nous pouvons comparaître devant le tribunal du monde et de Tout-Puissant. Le destin s'est prononcé contre nous. Nous quittons l'arène où avaient fleuri nos espérances, et que nous ne pourrions plus aujourd'hui qu'arroser des dernières gouttes de notre sang sans aucune utilité pour la patrie. Nous nous retirons parce qu'ainsi le veut la patrie, qui a besoin d'enfans fidèles pour l'avenir; nous nous retirons parce qu'ainsi l'ordonnent nos saintes obligations envers cette patrie, dont notre inaltérable dévoûment sera désormais l'unique consolation. Soyez toujours l'appui et le bouclier de la patrie.

"La tâche qui vous était imposée vous l'avez accomplie virilement et sans broncher jusqu'au dernier moment. Vous vous êtes courbés parce que la nécessité le voulait; mais vous ne vous êtes courbés que sous le joug de fer des événemens. Cette pensée et l'honneur que vous avez sauvé doivent suffire pour relever vos esprits.

"Recevez, etc.

"GEORGE KLAPKA, général."

Dans plusieurs localités départementales, les habitans prennent la fuite pour se soustraire à l'épidémie régnante. La dépopulation qui en résulte commence à inquiéter les autorités locales: des mesures sérieuses sont prises dans quelques chefs-lieux pour prévenir cette désertion générale.

Mais la plus curieuse est sans contredit celle imaginée par M. le maire de Ner.... (département de la Charente). Ce respectable magistrat vient de publier un arrêté qui s'exprime ainsi:

"Seront immédiatement arrêtées et conduites en prison toutes personnes soupçonnées d'avoir disparu de la ville."

DOUAIRE DE LA DUCHESSE D'ORLEANS.

On lit dans la *Presse*:

Mme la duchesse d'Orléans rentre en possession de son douaire; ainsi l'a décidé aujourd'hui l'Assemblée legislative, à une majorité de 421 voix contre 175.

Nous respections cette décision plus comme un acte de déférence envers le malheur, que comme la reconnaissance d'un droit. Nous avons déclaré que nous ne voulions pas discuter la question légale. Notre incompétence est trop légitime pour ne pas être admise par ceux qui nous lisent.

Aujourd'hui comme hier nous avons regretté le débat orageux et irritant qui s'est engagé sur le nom d'une femme devant laquelle tous les opinions s'inclinent. Nous nous sommes dit de nouveau que ce douaire, qui va être restitué à la veuve du duc d'Orléans, serait peut-être acheté bien cher au prix de tant d'interprétations, de rancunes, de récriminations que ce vote ne manquera pas de provoquer dans l'esprit des contribuables. Il nous eût paru préférable de laisser à cette noble femme sa pauvreté, pour lui conserver sa popularité. La popularité de l'exil est trop sainte pour qu'il soit permis d'y toucher d'une main légère et maladroite.

Quoique la discussion parût épuisée, elle s'est ranimée aujourd'hui avec la parole des nouveaux orateurs qui ont abordé la tribune. M. Pascal Duprat a fait *front* la majorité sous une argumentation tout hérissée de sarcasmes et d'ironie. M. Michel (de Bourges) a passionné le droit en l'interprétant. M. Victor Lefranc a parlé en républicain sincère qui veut fonder la République dans la justice et dans la concorde. Enfin M. Mauguin a appelé à lui toute sa logique pour prouver que la révolution, en renversant le trône, avait brisé le contrat politique en vertu duquel la France était engagée, et ne laissait subsister qu'une dette de famille qu'il devait être acquittée, non avec les deniers de l'Etat, mais avec les deniers particuliers de tous Louis-Philippe.

Personne n'a répondu à M. Mauguin, et son amendement n'a rencontré de partisans que sur les bancs de la gauche. Anciens conservateurs, anciens légitimistes, tiers parti, républicains modérés de la veille se sont trouvés réunis dans le scrutin pour l'adoption du projet de loi. C'est à cet accord qu'est dû le chiffre de la majorité si compacte qui a répondu à l'appel que M. Passy faisait hier du haut de la tribune.

De la part de tous ces partis, ce n'est qu'un hommage au malheur. De la part du parti légitimiste, c'est plus qu'un hommage, c'est une abdication des prétentions absolues qui ont caractérisé pendant dix-huit ans la politique de ce parti. Le fait est digne de remarque, et prouverait, s'il en était besoin, que cette vieille foi qui, pendant douze siècles, a vivifié la monarchie, n'est plus aujourd'hui qu'une flamme éteinte et un souvenir du passé.

Ainsi qu'on le rappelait hier, le douaire de Mme la duchesse d'Orléans était essentiellement attaché à la personne politique, à la veuve du prince héréditaire. Il existait en vertu d'un mariage qui avait pour but d'assurer *la perpétuité* de la dynastie. En un mot, il était une des conséquences du principe de 1830. La reconnaissance solennelle de cet acte par les légitimistes qui siègent dans l'Assemblée nationale implique l'abandon du principe dans lequel ils s'étaient isolés, en face de ce qu'ils appelaient un pouvoir de fait. C'est, de leur part, un premier pas, mais un pas décisif, dans la voie révolutionnaire.

Après ce vote, ils ont perdu le droit de traiter la royauté de 1830 d'usurpatrice, comme ils l'ont perdu à l'égard de la République, le jour où ils sont venus s'asseoir sur les bancs d'une Assemblée républicaine, en vertu d'une Constitution républicaine, sans protester par la réserve de l'appel au peuple.

On peut donc dire que dans ce scrutin, où le douaire de Mme la duchesse d'Orléans vient de revivre, les légitimistes ont enseveli le dernier débris de leur foi, et justifié ainsi cette parole de Chateaubriand: "La monarchie n'est plus une religion, ni un dogme; elle ne peut être qu'un gouvernement de nécessité et de raison."

FEUILLETON.

SUITE DES
Mémoires d'Outre-tombe

DÉLIVRANCE DU ROI D'ESPAGNE.—MA DESTITUTION.

Ici vient se placer dans l'ordre des dates le *Congrès de Vérone*, que j'ai publié en deux volumes à part. Si on avait par hasard envie de le relire, on peut le trouver partout. Ma guerre d'Espagne, le grand événement politique de ma vie, était une gigantesque entreprise. La légitimité allait pour la première fois brûler de la poudre sous le drapeau blanc, tirer son premier coup de canon après ces coups de canon de l'empire qu'entendra la dernière postérité. Enjamber d'un pas les Espagnes, réussir sur le même sol où naguère les armées d'un conquérant avaient eu des revers, faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, qui aurait pu prétendre à ce prodige? C'est pourtant ce que j'ai fait: mais par combien de malédictions ma tête a été frappée à la table de jeu où la restauration m'avait assis. J'avais devant moi une France ennemie des Bourbons et deux grands ministres étrangers, le prince de Metternich et M. Canning. Il ne se passait pas de jour que je ne reçusse des lettres qui m'annonçaient une catastrophe, car la guerre avec l'Espagne n'était pas du tout populaire, ni en France, ni en Europe. En effet, quelque temps après mes succès de la Péninsule, ma chute ne tarda pas à arriver.

Dans notre ardeur après la dépêche télégraphique qui annonçait la délivrance du roi d'Espagne, nous autres ministres nous courûmes au château. Là j'eus un pressentiment de ma chute: je reçus sur la tête un seau d'eau froide qui me fit rentrer dans l'humilité de mes habitudes. Le roi et Monsieur ne nous aperçurent point. Madame la duchesse d'Angoulême, éperdue du triomphe de son mari, ne distinguait personne. Cette victime immortelle écrivit sur la délivrance de Ferdinand une lettre terminée par cette exclamation sublime dans la bouche de la fille de Louis XIV: "Il est donc prouvé qu'on peut sauver un roi malheureux!"

Le dimanche, je retournai avant le conseil faire ma cour à la famille royale; l'auguste princesse dit à chacun de mes collègues un mot obligeant: elle ne m'adressa pas une parole. Je ne méritais pas sans doute un tel honneur. Le silence de l'orpheline du Temple ne peut jamais être ingrat: le ciel a droit aux adorations de la terre et ne doit rien à personne.

Je traînai chose jusqu'à la Pentecôte; pourtant mes amis n'étaient pas sans inquiétude; ils me disaient souvent: Vous serez renvoyé demain. Tout à l'heure si l'on veut, répondais-je. Le jour de la Pentecôte, 6 juin 1824, j'étais arrivé dans les premiers salons de Monsieur: un huissier vint me dire qu'on me demandait. C'était Hyacinthe, mon secrétaire. Il m'annonça en me voyant que je n'étais plus ministre. J'ouvris le paquet qu'il me présentait; j'y trouvai ce billet de M. de Villèle:

"Monsieur le vicomte,

"J'obéis aux ordres du roi en transmettant de suite à votre excellence une ordonnance que sa majesté vient de rendre.

"Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des ministres, est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand."

Cette ordonnance était écrite de la main de M. de Renneville, assez bon pour en être encore embarrassé devant moi. Eh! mon Dieu! est-ce que je connais M. de Renneville? Est-ce que j'ai jamais songé à lui? Je le rencontre assez souvent. S'est-il jamais aperçu que je savais que l'ordonnance qui m'avait rayé de la liste des ministres était écrite de sa main?

Et pourtant qu'avais-je fait? Où étaient mes intrigues et mon ambition? Avais-je désiré la place de M. de Villèle, en allant seul et caché me promener au fond du bois de Boulogne? Ce fut cette vie étrange qui me perdit. J'avais la simplicité de rester tel que le ciel m'avait fait, et parce que je n'avais envie de rien, on crut que je voulais tout. Aujourd'hui je conçois très bien que ma vie à part était une grande faute. Comment! vous ne voulez rien être? Allez-vous en! Nous ne voulons pas qu'un homme méprise ce que nous adorons, et qu'il se croie en droit d'insulter à la médiocrité de notre vie.

Les embarras de la richesse et les inconvéniens de la misère me suivirent dans mon logement de la rue de l'Université: le jour de mon congé, j'avais au ministère un immense dîner prié; il me fallut envoyer des excuses aux convives, et faire replier dans ma petite cuisine à deux maîtres trois grands services préparés pour quarante personnes. Montmirel et ses aides se mirent à l'ouvrage, et, nichant casseroles, lèchefrites et bassines dans tous les coins, il mit son chef-d'œuvre réchauffé à l'abri. Un vieil ami vint partager mon premier repas de matelot mis à terre. La ville et la cour accoururent, car il n'y eut qu'un cri sur l'outre-cuidance de mon renvoi, après le service que je venais de rendre; on était persuadé que ma disgrâce serait de courte durée; on se donnait l'air de l'indépendance en consolant un malheur de quelques jours, au bout desquels on rappellerait fructueusement à l'infortune revenu en puissance qu'on ne l'avait point abandonné.

On se trompait: on en fut pour les frais de courage; on avait compté sur ma platitude, sur les pleurnicheries, sur mon ambition de chien couchant, sur mon empressement à me déclarer moi-même coupable, à faire le pied-de-grue auprès de ceux qui m'avaient chassé: c'était mal me connaître. Je me retirai sans réclamer même le traitement qui m'était dû, sans recevoir ni une faveur, ni une obole de la cour; je fermai ma porte à quiconque m'avait trahi, je refusai la foule condoléante et je pris les armes. Alors tout se dispersa. Le blâme universel éclata, et ma partie, qui d'abord avait semblé belle aux salons et aux antichambres, parut effroyable.

Après mon renvoi, n'eussé-je pas mieux fait de me taire? La brutalité du procédé ne m'avait-elle pas fait revenir le public? M. de Villèle a répété que la lettre de destitution avait été retardée; par ce hasard, elle avait eu le malheur de ne m'être rendue qu'au château: peut-être en fut-il ainsi; mais, quand on joue, on doit calculer les chances de la partie; on doit surtout ne pas écrire à un ami de quelque valeur une lettre telle qu'on rougirait d'en adresser une semblable au valet coupable qu'on jetterait sur le pavé, sans convenances et sans remords. L'irritation du parti Villèle était d'autant plus grande contre moi, qu'il voulait s'approprier mon ouvrage, et que j'avais montré de l'entente dans des matières qu'on m'avait supposé ignorer.

Sans doute, avec du silence et de la modération (comme on dirait) j'aurais été loué de la race en adoration perpétuelle du portefeuille, en faisant pénitence de mon innocence, j'aurais préparé ma rentrée au conseil. C'eût été mieux dans l'ordre commun, mais c'était me prendre pour l'homme que point ne suis; c'était me supposer le désir de ressaisir le timon de l'Etat, l'envie de faire mon chemin; désir et envie qui dans cent mille ans ne m'arriveraient pas.

L'idée que j'avais du gouvernement représentatif me conduisit à entrer dans l'opposition; l'opposition systématique me semblait la seule propre à ce gouvernement; l'opposition surnommée de *conscience* est impuissante. La conscience peut arbitrer un fait moral, elle ne juge point d'un fait *intellectuel*. Force est de se ranger sous un chef, appréciateur des bonnes et des mauvaises lois. N'en est-il ainsi, alors tel député prend sa bêtise pour sa conscience et la met dans l'urne. L'opposition dite de *conscience* consiste à flotter entre les partis, à ronger son frein, à voter même selon l'occurence, pour le ministère, à se faire magnanime en enrageant; opposition d'imbéciles mutins chez les soldats, de capitulations ambitieuses parmi les chefs. Tant que l'Angleterre a été saine, elle n'a jamais eu qu'une opposition systématique: on entrait et l'on sortait avec ses amis; en quittant le portefeuille on se plaçait sur le banc des attaquans. Comme on est censé s'être retiré pour n'avoir pas voulu accepter un système, ce système étant resté près de la couronne devait être nécessairement combattu. Or, les hommes ne représentant que des principes, l'opposition systématique ne voulait emporter que les *principes* lorsqu'elle livrait l'assaut aux *hommes*.

CHATEAUBRIAND.
(*A continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Napier, Haynes, p. Trieste
[illegible] Bristol, p. Liverpool
[illegible], p. Havre
[illegible], Lowther, p. Liverpool
Tennessee, Cook, p. New York
Brick Isabelle Reed, Rogers, p. Charleston
Steamer Mobile, Sutton, p. Mobile

—ARRIVÉS.—

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston
Navire Herbert, Hare, de Boston
[illegible], Sampson, de Boston
[illegible], Phelbrook, de Mobile
Brick Ca[illegible], Townsend, de Bordeaux
[illegible] Walsh, de [illegible]
Tho[illegible] Edwards, [illegible] Thomaston
Ma[illegible], Mitchel[?], de Matagorda
Jovet, [illegible], de la Havane
Antonio, Artan, de la Havane
Goëlette Gazelle, Coffin, d'Apalachicola
Eliza & Lester, Thomas, de Brazos St Iago

—STEAMERS—

Storm Hopkins, de Louisville
Wm Noble, Newcomb, de Cincinnati
John Adams, Jones, de Cincinnati
Jenny Lind, Leathers, de Hard Times
El. ka, Landry, de Baton Rouge
Moud ana, Larose, de Pointe à la Hache
Jasta, Gibbes, de St Louis
Bradstreet, Meagher, de Mobile
Mobile, Sutton, de Mobile

LIGNE DE CUNARD.
D'ANGLETERRE.

America, pour New-York.........le 3 Novembre
D'AMERIQUE.
America, de New-York.........le 28 Novembre

Eglise Protestante Française.
Située au coin de la rue des Remparts et de la rue Bienville.

Le Révérend C. H. Williamson, prêchera, demain, en FRANÇAIS dans la dite Eglise, le service commencera à onze heures. 17 nov

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI SOIR, 16 NOVEMBRE 1849.

Les affaires ont été modérées cette semaine. Les lettres par l'Hibernia sont arrivées hier, mais elles n'ont produit aucun changement sur le marché. Le temps est toujours magnifique; le fleuve est 12 pieds au-dessous de la marque des grandes eaux.

COTON.—Arrivé depuis le 16 courant, de Louisiane et Mississipi, 16,916 balles—Tennessee, 8,863—Alabama, 687—Floride, 6—ensemble, 26,154 balles. Expédié dans le même temps pour Liverpool, 9,800 balles—Londres, 1,004—Havre, 4,042—Trieste, 1,744—Gènes, 583—Barcelone, 3,657—New-York, 1,814—Boston, 5,453—Philadelphie, 600—Baltimore, 151—San Francisco, 17—ensemble, 28,258 balles—ce qui fait une réduction au stock de 1,904 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 89,519 balles.

ETAT DU COTON

Stock en main au 1er sept. 1849,		12,791
Arrivé la semaine dernière	26,454	
Arrivé antérieurement	144,316	
		170,770
		183,561
Expédié la semaine dernière	28,358	
Arrivé antérieurement	55,684	
		84,042
		89,519

La langueur qui s'était fait sentir vendredi dernier à la clôture du marché a continué à se manifester les jours suivants: Samedi et Lundi les ventes pour ces deux journées n'ayant été que de 3,900 balles. Lundi après-midi nous publiâmes une dépêche télégraphique contenant les avis du Cambria, d'après laquelle il paraîtrait que les cours ont haussé à Liverpool de 1/8 @ 1/4 d. par liv., le fair Orleans étant coté @ 6¾ d. Malgré la teneur favorable de ces nouvelles, la demande a été peu active et les détenteurs paraissent disposés à vendre aux anciens prix. Les ventes de Mardi ont été de 1,800 balles, celles de Mercredi de 3,800; hier elles se sont élevées à 6,000 balles et aujourd'hui à 5,500 balles, ce qui porte le total des ventes de la semaine à 20,100 balles, prises pour l'Espagne, la France, l'Angleterre et le Nord. Nous répétons nos cotes:

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
(LOUISIANE ET MISSISSIPI)

INFERIOR	— @ —
ORDINARY	9⅝ @ 10⅛
MIDDLING	10⅛ @ 10⅜
GOOD MIDDLING	10⅝ @ 10⅞
MIDDLING FAIR	11⅛ @ 11⅜
FAIR	11⅝ @ —
FULLY FAIR	— @ —
GOOD FAIR	— @ —
GOOD AND FINE	— @ —

TABAC.—Arrivé depuis le 16 courant, 362 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Liverpool, 71 boucauts—Londres, 491—Brême, 145—New York, 31—Philadelphie, 14—[illegible], 15—ensemble, 1,7[?]0 boucauts. Stock en magasin et à bord des navires non expédiés, 9,369 boucauts.

ETAT DU TABAC

Stock en main au 1er septembre 1849		13,293
Arrivé la semaine dernière	362	
Arrivé antérieurement	4,345	
		4,707
		18,000
Expédié la semaine dernière	1,730	
Expédié antérieurement	[illegible]	
		8,631
		9,[illegible]

La demande a été très active cette semaine et des transactions assez considérables ont eu lieu par rapport surtout à la faiblesse du stock. Les ventes ont été de 700 boucauts dont la plus grande portie a été prise pour le continent de l'Europe. Nous cotons: Lugs, [illegible]—Feuilles inférieures, [illegible] communes, [illegible] choix et ferme, [illegible]. Noté remarquable au nombre des ventes, 10 boucaux [illegible] (comté de Mason) [illegible]

SUCRE.—La demande a été animée cette semaine et les prix qui avaient d'abord fléchi un peu étaient redevenus fermes aux anciens cours. [illegible]

MÉLASSE.—Les arrivages ont été considérables [illegible]

FARINE.—Ce marché a été très actif et les cotes ont haussé de [illegible] Les prix actuels sont: [illegible] $5 [illegible]. Le marché s'est clos très ferme.

CÉRÉALES.—Les ventes de maïs ont été peu actives, les prétentions des détenteurs se trouvant trop élevées pour les acheteurs. [illegible] L'avoine s'est vendue de 31 @ 35 cts par baril et de [illegible]. Le son se vend 65 @ 70 cts les 100 liv.

GRAISSE.—La demande pour l'exportation a été très animée toute la semaine, mais à cause des arrivages a empêché les affaires de prendre une très grande extension. Les prix sont fermes et même un peu plus élevés que lors de notre dernière revue. Les ventes de la semaine s'élèvent à 1,200 barils et tierces et 6,500 barils ou [illegible] ... de 5⅝ @ 6⅛ cts la liv., la plus grande partie des transactions ont eu lieu pour l'Angleterre et la France.

BŒUF.—Ce marché est très lourd, quelques ventes seulement ont eu lieu de $7 50 @ $8 pour le prime et $10 le baril pour le mess.

PORC.—Ce marché s'est alourdi depuis notre dernière revue. La plus grande partie des ventes a été au détail à $8 75 pour le mess; quelques barils cependant ont été pris à $8 87½ à $9. Le prime peut être coté $7 @ $7 50 le baril.

LARD SALÉ.—Les plats côtés ont été en bonnes demande au commencement de la semaine et environ 300 barriques ont trouvé des acheteurs à 4½ cts la livre. Les derniers jours, cependant, les affaires ont été restreintes à quelques lots de détail. Les épaules sont restées à 4 cts; [illegible] @ 7 cts pour enveloppés et 8 @ 12 cts pour ordinaires, et choix.

CAFÉ.—Le café de Rio est très ferme; les ventes de la semaine ont été de 4000 sacs de 10¾ à 11¼ cts la liv., suivant la qualité. On demande 12 cts pour le dernier arrivage.

RIZ.—Quelques ventes ont eu lieu depuis notre dernière revue à 3½ et 3¾ cts la liv. pour le Caroline, vieux et nouveau. Le marché est lourd.

SEL.—Les ventes de sel Liverpool s'élèvent à 5,000 sacs dont 2000 de seconde main à $1 5 p. le commun et $1 25 pour le fin. Un chargement de 13,000 boisseaux de Cadix a été vendu à 20 cts et 4,000 boisseaux des Iles Turques à 20 cts le boisseau.

CHANDELLES.—La hausse sur le blanc de baleine se maintient toujours. Nous cotons New-Bedford & Nantucket, 38 @ 40 cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE.—Les prix sont les mêmes:—Beurre de l'Ouest, 8 @ 12 cts la liv., suivant la qualité—Fromage, 6½ @ 7 cts la livre.

WHISKEY.—Les arrivages ont été moins considérables et les prix ont augmenté; environ 900 barils ont été vendus de 21⅛ @ 21½ cts le gallon pour le rectifié, et 22⅛ @ 23 cts le gallon pour le commun.

CHANVRE.—Il ne s'est rien vendu depuis plusieurs semaines.

CHAUX.—Le Thomaston se vend 90 cts @ $1 comptant. On obtient au détail $1 12½ @ $1 25 cents.

PLOMB.—Nous remarquons une vente de 533 saumons des basses mines à $3 95 les 100 liv., ce qui est une baisse sur les derniers cours.

SACS EN TITRE.—Cet article est plat; les ventes se font par petits lots de 10⅛ @ 11 cts.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE.—La demande est toujours très limitée. La toile vaut 15½ @ 16 cts la yarde—et la corde 7¼ @ 7¾ cts la livre. Les lots inférieurs ont été vendus au dessous des cotes en dedans.

CHANGE.—La demande a été assez animée cette semaine aux anciens cours—Sterling, 7⅞ @ 9¼ pour cent de prime—France, de 5f 31¼ @ 5f 35—Traites sur New York, @ 60 jours, 1½ @ 2 pour cent d'escompte—à vue, ½ pour cent d'escompte.

FRET.—Le fret étranger est lourd; nous n'avons eu connaissance que d'un engagement pour le Havre à 13/16 cts. Le cabotage n'a pas varié.

LES soussignés L. L. Valeton, encanteur, et M. Barnette Senior ayant formé une société sous la raison de L. L. Valeton & Barnette Senior, pour les affaires d'encan, offrent leurs services à leurs amis et aux personnes qui voudront bien les charger des ventes, soit à l'encan ou à l'amiable de toutes propriétés mobilières ou immobilières, esclaves, marchandises sèches et de fantaisies, ventes au dehors et de cargaisons, commissions, courtage, etc. M. Barnette Senior, par sa grande et longue habitude des affaires d'encan et la ponctualité que les associés mettront dans les transactions, espèrent obtenir la confiance du public.

Leur magasin est ouvert et prêt à recevoir des marchandises, rue St. Louis, encoignure Chartres, ancien local de la Banque des Améliorations, où il y aura vente de marchandises sèches tous les jours à 10 heures du matin et celle des meubles, etc., à midi.

N. O. 12 novembre 1849.
L. L. VALETON,
M. BARNETTE Sr.
12 nov

Compagnie D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS ET PLANTEURS.
Fond permanent par acte d'incorporation $200,000

DIRECTEURS:

Wm. Laughlin,	C. B. Coster,
Cuthbert Bullitt,	Geo. L. Van Gibber,
Wm M. Goodrich,	Gg. Szymanski,
Eliot Robbins,	C. A. Bulkley,
Peter Marcy,	Wm H. Pattison,
Kendall Dunbar,	Wm Christy,
Samuel Jamison,	Charles Pride.

Wm LAUGHLIN, Président.
CUTHBERT BULLITT, Vice-président
JOS. NASH, Actuary.
EDW. RAWLY, Solliciteur.
Wm CHRISTY, notaire.
JAMES JONES, M. D. } Médecins.
A. H. CENAS, M. D. }

La Compagnie des Marchands et Planteurs, ayant un fond souscrit en especes et billets parfaitement garantis et suffisant pour toutes les exigences, est prête à recevoir des demandes et à prendre des **assurances contre l'incendie, les risques de Mer et des fleuves** et sur la vie des blancs ou des esclaves, à son bureau, encoignure Sud-Est des rues Natchez et Camp.

Cette compagnie est établie sur le principe d'Assurance Mutuelle, de sorte que chaque assuré devient intéressé à son succès et participe aux profits réalisés, qui sont payables en espèces au lieu de coupons. 5 nov—1 an

Banque du Canal.
Nouvelle-Orléans, 9 novembre 1849.

LES actionnaires sont par le présent informés que l'élection annuelle des directeurs de cet institution aura lieu lundi, 10 décembre prochain, dans le local de la Banque, de dix à deux heures P. M.
SAM. C. BELL,
10 nov—3p a. Caissier.

Blanchisserie de la Ville.

MES. H. BARANGER & CO. ont l'honneur de prévenir le public que le 20 courant ils ouvriront une blanchisserie, rue des Remparts, entre les rues St-Louis et Toulouse, maison de M. E. Murphy. Cet établissement avantageusement situé, offrant tous les avantages possibles, permettra de rendre le samedi de chaque semaine, linge donné à blanchir lundi, mardi et mercredi avant midi.

Les personnes possédant des établissemens publics, et qui s'abonneront, tels que restaurateurs, coiffeurs, etc. pourront recevoir tous les jours aux heures convenues.

Les prix sont établis comme suit. Pour tout le linge de corps, chemises, chaussettes, mouchoirs, pantalons d'été, draps de lit, jupons, etc., 60 cents la douzaine, toutes pièces fines, robes, mousselines, rideaux, couvertures, etc., par point suivant leur qualité et façon. [illegible]

Les personnes [illegible] leur confiance à l'établissement sont priées de joindre une note au linge qu'ils remettront à la personne chargée de le prendre, cette note devra contenir le détail du linge et nom de la personne, de la rue et de la maison où il demeure.

Toute pièce de linge perdue dans l'établissement sera payée dans la semaine suivante, excepté le cas d'incendie, lequel sera immédiatement réglé dès que les effets seront portés.

Les personnes [illegible] leur linge pourront le recevoir dans les 24 heures, en payant toutes fois une piastre par douzaine, excepté pour les grandes [illegible] ne seront livrés que dans les heures convenues pour cher.

Il ne sera pas admis moins de 6 pièces à la fois.

Le public en général pourra visiter l'établissement et de voitures attachées à l'établissement feront spécialement le service pour prendre et remettre le linge à domicile. Les personnes qui voudront n'auront qu'à laisser leur adresse à l'office du dit établissement. 16 nov—30t

Magasin de Chemises et Articles pour hommes.

ISAAC HART,
No. 15, rue du Camp,
Près la Banque de Cité

J'E viens de recevoir par les derniers arrivages et j'offre en ce moment le plus considérable et le plus complet assortiment de CHEMISES ET ARTICLES DE TOUS GENRES POUR HOMMES [illegible]

Chemises en Toile.

Extra surfines à 3 rond et à la derniere mode
Demi fines do do
En toile d'Irlande fine et de différens patrons et patrons.

Chemises en Jaconat et Coton.

Jaconats anglais très fin, cols à la vanité
De York Mills, do devant en couleurs et plissé
Do do do 25 différents patrons, [illegible]
Do do do patrons and naires
Do do do extra fin de [illegible]
Do do do de demi-teinte
Chemises en coton de toutes [illegible]

Chemises en couleur.

[illegible]
Belles chemises en couleur et de voyage
Chemises en toute fine et coton do.

Gilets de peau et caleçons en coton soie et merinos.

Gilets de peau et caleçons en laine d'agneau
Do do do [illegible]
Do do do [illegible]
Do do do [illegible]
Do do do en mérinos
Do do do en coton gaze
Do do do en coton très fort.
Chemises de coton pour les clubs et les pompiers.
Do do do do rose.
Un bel assortiment de chemises et caleçons en mérinos.

Articles divers.

GANTS JOUVIN en chevreau, gants en soie, en laine, en daim et autres genres.
CRAVATES et ECHARPES très riches et à la mode.
Mouchoirs en poche en soie et en batiste.
Chaussettes de tous genres—bretelles
Robes de chambre,—porte-monnaie.
Peignoirs—brosses à dents.
Bonnets de nuit—faux cols à cravates.
Bonneterie de toute espèce.
Ainsi qu'une grande quantité d'articles vendus au-dessous des prix des autres magasins des Etats-Unis.
ISAAC HART,
5nov—3mm 15, rue du Camp.

DEMANDE D'UN COMMIS.

UN jeune homme possédant les langues anglaise et française, ayant une belle main et connaissant la tenue des livres, obtiendra un emploi permanent, en s'adressant, avec de bonnes références, boite P. 4, Bureau de la poste à la Nlle-Orléans.
16nov—3f

$10 de Recompense.

PERDU OU EGARE—Dans la soirée de mercredi 14 novembre, dans le voisinage de la Place Congo—un très beau chien setter fond blanc tâché de jaune pâle, âgé d'environ deux ans, portant au cou un simple collier de cuir, répondant à CASTOR.

S'adresser rue Royale, No 60, au premier étage.
16 nov—4

DR. ALPUENTE a transporté son domicile rue Conti, 183, entre Bourgogne et Remparts.
20oct—1m.

D. BEAUVALET,

IMPORTATEUR de marchandises françaises, a transporté son magasin rue de Chartres, No. 86, au No. 86, de la même rue, entre les rues Bienville et Conti.

Il vient de recevoir par les navires Brunswick et Sharon, et en débarquement des navires Vesta et Narragansett, un assortiment complet d'articles de modes, consistant en rubans de satin et gros de Naples, fleurs artificielles de tous les genres, mantelets, bonnets, cols, voiles, soieries, tulle, crêpe, gaze, mousselines, broderies, passementeries, franges, etc. etc. 6 nov—1m

EN débarquement du navire Mehemet-Ali, de Marseille, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin de Bedfort,
50 caisses eau verte.
D. LANATA,
15 nov Nos 9 et 10, rue Jefferson.

DEUX Négresses blanchisseuses et couturières à louer. S'adresser à P. A. Bertrand, pharmacien, encoignure Royale et Bienville. 1nov

PENSION BOURGEOISE dans une famille créole—Deux ou trois familles et quelques Messieurs trouveront des appartements très convenables en s'adressant au No. 48, rue Dauphine. 8nov—1m

PENSION BOURGEOISE
ET CHAMBRES GARNIES,
Rue Royale, 103, maison attenant à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

M. MELFI a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir dans la maison ci-dessus, une Pension Bourgeoise, française et américaine. Les familles y trouveront des appartements commodes et spacieux, une table parfaitement servie et dans le propriétaire un homme désireux de mériter leur patronage. 5nov—1m

J. MENARD,
Rue de la Vieille-Levée, No 181, entre Quartier et Hôpital.

GRAINES DE JARDINAGE.

REÇU par les navires Brunswick et Oregeres, un grand assortiment de graines potagères, oignons et griffes de fleur. La récolte de graines est faite spécialement pour le soussigné, elle est cette année très abondante, ce qui permet de vendre en gros, à très bas prix, et au détail, au prix les plus modérés. 8 nov

EN débarquement du navire Coffvoy, venant de Marseille,
40 barriques vin de Marseille; 50 barils vin blanc; 400 caisses vin rouge; 0 balles bouchons à dame-jeannes, 500 chaque; 75 caisses savon recuit 105 caissons salaisons assorties, 25 caisses eau verte de J. Fiquet, 50 caissons eau de fleurs d'oranger, 50 caisses citrons, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
12nov 27, rue St-Louis

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Philhas, du Havre—
50 paniers vin de champagne en grandes et demi bouteilles, de la marque célèbre de "Joseph Perrier fils & Co," à Châlon sur Marne, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
16 nov Encoignure Royale et Conti.

EN débarquement du navire Phileas, du Havre—40 meules de fromage de Gruyère et 50 douzaines fromage Neufchâtel, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
16 nov Encoignure Royale et Conti.

BOUCHONS—10 balles de 15,000 bouchons chaque, bons, fins et reguliers, en débarquement du navire Mehemet-Ali, à vendre par
O. VALETON & Co,
25, rue Tchoupitoulas
14nov

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques telles que: Palma Celebrada Conquista de Mexico, Diadema, Puentedad, Gamaliana, Figaro, Havilana, à vendre par J. H. [illegible] & Co. 15 nov

SARDINES A L'HUILE [illegible] à vendre par LEOPOLD [illegible] 13 oct

SIROPS ET ABSINTHE [illegible]

[illegible]

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La Compañia tomará las armas y se reunirá en el parage acostumbrado, con uniforme completo, (cintado de paño) el domingo proximo, 18 del corriente, a las 8 en punto de la mañana, para asistir a una revista de inspeccion.

Se encarga a los miembros activos sean exactos al cumplimiento de la presente orden.

De orden del capitan.
CAYETANO PACHE,
noviembre 12. Sargento 1ro

COMPAGNIE DES CARABINIERS SUISSES.

Les membres actifs appartenant à la Compagnie des Carabiniers Suisses se réuniront dimanche, 18 du courant, à leur salle d'armes, à huit heures précises du matin, pour revue d'inspection.
Par ordre du capitaine,
GEORGE VANIER,
14 nov Sergent-major par int.

LA société qui existait sous la raison M. L. Dawson & Co., est par le présent dissoute par consentement mutuel. Les affaires de la dite société seront réglées par leurs successeurs, POULTNEY, COLLINS & MASSEY.
M. L. DAWSON,
CHARLES W. POULTNEY,
WM. WYNNE WISTER.
Philadelphie, 4 octobre 1849
3 nov—1m

SOCIÉTÉ—Les soussignés ayant acheté l'intérêt entier de M. L. Dawson & Co. continueront les affaires de brasserie sous la raison POULTNEY, COLLINS & MASSEY, à Philadelphie, et MASSEY POULTNEY & COLLINS, à la Nouvelle-Orléans.
CHARLES W. POULTNEY,
F. COLLINS
WILLIAM MASSEY.
Philadelphie, 4 octobre 1849.
3 nov—1m

LE soussigné ayant formé une société comme il apparaît des avis publics ci-dessus sous la raison Massey, Poultney & Collins, offre à ses amis et au public en général, les qualités de bière suivante: Porter, Ale et Extra Ale pour la mise en bouteille et bière pale pour le tirage, par barriques ou demi. S'adresser au magasin autrefois occupé par lui No. 21 et 23 rue Bienville. Il profite de cette occasion pour informer le public qu'il a vendu à son beau frère N. MARACHE, son commerce de vente de bière en bouteilles et le recommande à son patronage. WILLIAM MASSEY.
3 nov—1m

LE soussigné ayant acheté le commerce de vente de bière en bouteille de William Massey 21, rue Bienville, continuera au même endroit, le même genre d'affaire, et il tiendra toujours en main un approvisionnement de Porter, Ale et Cidre des meilleures qualités. Il sollicite en conséquence le patronage qui a été accordé à son prédécesseur. N. MARACHE.
3 nov—1m

Bureau de la Presse à Coton de la Levee.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu au bureau de cette Compagnie lundi, 19 courant, de dix à deux heures P. M.
13 nov—6 F. J. FORSTALL, Secrétaire.

Succession de feue Annette Lacre.

LES créanciers de cette succession sont invités à présenter leurs comptes dans les dix jours qui suivront cet avis, soit au soussigné, soit à M. Cyprien Dufour, avocat, 116, rue Royale.
LOUIS BERTONNEAU
13 nov—5 Exécuteur testamentaire.

AGENCE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'UNION,

74, rue Commune, vis-a-vis la Compagnie Mutuelle du Soleil

CETTE Compagnie continue à assurer contre l'incendie les risques maritimes et des fleuves, au plus bas taux. Cette Compagnie a en ses des sécurités habituelles des compagnies mutuelles un capital en caisse de cent mille piastres, ce qui avec d'autres valeurs s'élève à $300,000. Les bénéfices sont répartis entre les sociétaires et les assurés.

Références à la Nouvelle-Orléans:

Maunsel White & Co.	J. Corning & Co.
Leverich & Co.	Geo. Foster & Co.
Martin & Stockwell,	Gardner, Laraway & Co
Bell & Ruckels,	L. C. Cammack,
W. H. Dudley,	Aaron Cohen,
Samuel Bell, caissier de la Banque du Canal	Bernard Paron,

JAMES H. SUYDAM,
13 nov—2m Agent

BEAU MAGASIN,
No. 50, rue Toulouse.
A LOUER PRÉSENTEMENT.
S'adresser à H. MORSY
15nov—3p—17 No 42, rue Royale

CONSULAT DE FRANCE.

LES bureaux de la Chancellerie de ce Consulat [illegible] sont maintenant transférés rue St-Pierre, No 57, entre [illegible] et Chartres. [illegible] de 10 h. A. M. à 3 P. M. [illegible]

Institution française et anglaise.

MADAME VVE MONTIGNY a l'honneur d'informer le public qu'elle et ses connaissances [illegible] à la Nouvelle Orléans [illegible] un Externat de jeunes demoiselles. [illegible]

L'institution sera ouverte le 1er décembre, rue Bourgogne, No [illegible] entre St Pierre et Toulouse.
1nov—2f

BRODERIES—En débarquement du navire Narragansett, 2 caisses cols, pèlerines, chemisettes, guimpes, mouchoirs, manchettes et bonnets brodés, reçus en consignation et à vendre par
J. LOUVRIER,
15nov—6f 27, rue de la Douane, au 1er

GENIÈVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importateur de la marque célèbre du **Steamboat**, offre à vendre 50 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope ce qui à la convenance des acheteurs en caisses, demi barils.
JAMES FLINT,
15nov 55 rue Commune

NOIR ANIMAL—40,000 livres, Nos 3 4 et 5, à vendre chez le soussigné
J. LEVOIS,
15nov 47, rue Chartres

VIN EN BARRIQUES—Dernièrement reçu de Catalogne, à vendre par
FCO PUIG Y PUIG,
15nov 28, rue Commune

COGNAC SUPERIEUR—En barriques à vendre par FCO PUIG Y PUIG.
15nov 28, rue Commune

FRUITS D'ESPAGNE, en raisins secs, par l'extraction de l'air, par caisses, en bouteilles et en boîtes de fer blanc, à vendre par
15nov FCO PUIG Y PUIG, 28, Commune.

TABAC EN FEUILLE, de Kentucky et de Mason County, en boucauts et en balles, à vendre par FCO PUIG Y PUIG,
15nov 28, rue Commune.

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment toujours en magasin, des marques les plus renommées, à vendre par
15nov FCO PUIG Y PUIG, 28, Commune

PIANOS
DE
PLEYEL ET D'ERARD.
Presentés à l'Exposition de 1849.

A. PERIER,
préviennent les dames et Messieurs les Artistes de cette ville, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de PIANOS d'une forme nouvelle, fabriqués pour sa maison, et qu'il offre à ses nombreux clients, comme des Pianos hors ligne, possédant tous les avantages que l'on peut désirer.

PIANOS A QUEUES A 7 OCTAVES ET DE CONCERT.

PICOLOS DROITS ET PIANOS MIGNONS, PETITE FORME OBLIQUE D'ERARD.

Ces PIANOS sont disposés de façon que l'exécutant domine l'instrument de toute la tête et se trouve de la sorte parfaitement en vue du public, avantage précieux pour les Dames.

Les PIANOS système en fer, delaissés à cause des sons stridents, que le fer dénature, viennent d'être remplacés par un système de barrage en fortes barres montantes de sapin de Riga, doublées de chêne de Russie. Les chevilles qui en roulent bois choisi; ce sommier est croisé en sens contraire, ce qui met l'instrument dans l'impossibilité de ne se discorder que fort rarement, tout en conservant sa puissance énergique et cette belle qualité de sons que les instrumens à cordes en général ne peuvent posséder que par la qualité supérieure du bois et la bonne construction.

Ces instrumens sont entièrement garantis par les fabricants ainsi que par le vendeur.
A. PERIER,
222, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.
13nov

PIANOS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir MM. les Artistes et Amateurs qu'il vient de déballer de magnifiques Pianos à queue des fabriques d'ERARD et de PLEYEL, du dernier modèle. Aussi, un choix de Pianos pleyel droits et obliques, des fabriques ci-dessus nommées, qu'il offre à vendre à des prix réduits.
S'adresser chez J. FAIVRE,
1?oct rue Conti, No. 47.

F. A. GONZALES,
Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, maïs, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché 3 nov—3m

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

AVIS est par le présent donné que la société existant sous la raison W. P. Hyde & G. W. Moss, est dissoute.
G. W. MOSS.
Nouvelle-Orléans, 3 novembre 1849.
5 nov

AVIS EST PAR LE PRESENT DONNÉ par les Assesseurs des Taxes d'Etat pour les 4me, 5me et 6me districts de la municipalité No Un, paroisse d'Orléans, qu'ils ont achevé les rôles d'assessement pour l'année 1849 et qu'ils les ont déposés au bureau du Recorder ou ils peuvent être examinés.
J. U. CHEVALIER,
GASTON BERTUS.
3 nov—15 Assesseurs d'Etat, 1re municipalité.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA MUNICIPALITE NO. UN

LES ROLES D'ASSESSEMENTS sus-mentionnés sont déposés en ce bureau ou ils seront visibles tous les jours (dimanche excepté), depuis 9 h. A. M. jusqu'à 3 heures P. M. pendant trente jours à partir de ce jour.
Pour le Recorder, JH. REYNES,
3 nov—15 Secrétaire.

A LOUER—La maison à trois étages, située au No. 10, rue de la nouvelle Levée, convenable pour un magasin de grocerie en liquides. Possession au mois donné immédiatement.
S'adresser à DE LA CROIX & Co,
[illegible] 15, rue de la nouvelle Douane

FROMAGES (élite de Menard)—[illegible] à vendre par [illegible] & J. [illegible]
[illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS
Théatre d'Orléans.

Samedi, 17 Novembre 1849
La seconde représentation
LA FAVORITE,
Grand Opéra en 4 actes et 5 tableaux, de Donizetti
On commencera à 6 heures 3/4.

La brochure de LA FAVORITE, avec traduction anglaise, est en vente au bureau de location.

Au premier jour, les premières représentations de: GILLE LE RAVISSEUR! Opéra Bouffon; BRUTUS LACHE CESAR, et JOBIN ET NANETTE, vaudevilles nouveaux.

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert pendant l'hiver, à partir du SAMEDI, 20 courant, jour où aura lieu un grand bal paré et invitée. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les lundis, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—17

FASHIONABLE STORE.
Encoignure St-Charles et Commune.

J. DUCOURNAU, de retour de France, a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général, qu'il a fait l'ouverture de ses riches nouveautés choisies par lui pendant son séjour à Paris, et reçues par les navires The Wright et Creole du Havre. Il appelle particulièrement l'attention de ses amis et des connaisseurs, sur ses habits confectionnés qui surpassent tout ce que l'on a fait jusqu'à ce jour. Son stock est des mieux assortis et des plus variés, et tout en qualité extra supérieure.

Paletots édredon, nouvelle étoffe, diverses couleurs
Habits, drap noir extra fin,
Redingottes do do.
Do de couleurs do, do. do.
Paletots de castor, do. do.
Do do pilote, do. do.
Do do sacs, édredon, diverses couleurs
Manteaux de bleu imperméables,
Gilets satin noir, de armure unies, à fleurs, carreaux,
Gilets soie couleurs variées, différents genres,
Do velours riches, avec broderies
Do peluches façon cachemire,
Do casimir noir brodés, nouveau genre,
Do cachemire, couleurs assorties

DRAPS, CASIMIRS, et articles pour gilets

[illegible] sedan extra-fin,
Do bleu républicain do
Do do Pore do
Do do vif do
Do do de France do
Do bronze doré do
Do do olive do
Do do Albert do
Do do Isabelle do
Drap bronze amandine, extra fin
Do do Amene do
Do do oreilles d'ours do
Do do olive do
Do vert bouteille do
Do do clair do
Do do émeraude do
Do do foncé do
Do do pécheur do
Do do invisible do
Casimir noirs unis et façonnés,
Do couleurs de la race et carreaux,
Satin noir, do blanc, lamé, or et argent pour cravates et foulards. Velours riches, unis et [illegible], velours épingle façon cachemire [illegible] en couleurs, unies, à fleurs et à carreaux, nouveaux dessins pour gilets habillés.

Un assortiment de chemises, cravates noires et en couleurs, écharpes satin, noirs et couleurs, cols-cravates noires et en couleurs, très commodes nouveau genre, gants Jouvin, assortis en couleurs bretelles élastiques, faux cols en toile, guêtres bien soignées et assorties en couleurs aux casimirs clairs, chemises de flanelle, caleçon en coton, caleçons [illegible], parapluies noirs, verts et bleus, manches en ivoire.

Il ne sera rien épargné pour être agréable à ceux qui m'honoreront de leurs visites. Les personnes qui n'avaient donné des ordres pour être exécutées à Paris sont prévenues que tout est prêt pour leur être délivré.

J. DUCOURNAU,
25 oct—2m. Enc. St Charles & Commune.

No. 31, rue de Chartres, encoignure Douane.

Mlle OLYMPE
A l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle fait [illegible] du courant, L'OUVERTURE de ses marchandises de nouveautés et modes, consistant en lingeries, chapeaux et capotes, cols, gants de Jouvin, manteaux et mantelets, lingerie, écharpes de laine, dentelle, etc. et un grand choix d'articles de fantaisie et de modes.
12oct—6t

Mme FREMINAU.
Rue Canal, No 112, à côté du Magasin de M. Holmes,

A l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle est occupée de l'arrangement de son nouveau magasin, où l'on trouvera tous les articles de modes et de la plus haute nouveauté qu'elle vient de recevoir de Paris. Elle fera l'ouverture de son magasin jeudi le 15 novembre et elle invite les dames, et surtout ceux qui l'ont honorée de leur confiance, de venir voir les nouveaux articles qui sont remarquables par leur bon goût, leur fraicheur et leurs couleurs superbes. 10nov—1m

Mme. LUSSAN,
Encoignure Bourbon et d'Orléans.

PRÉVIENT les dames de la ville et de la campagne, qu'elle entreprend la confection des Robes, Mantelets, Manteaux. Par des sus costumes pour fillettes et petits garçons, d'après les gravures des meilleurs journaux de modes et les modèles qu'elle reçoit des maisons de Paris.

On trouvera chez elle fournitures de tout genre à choisir, Passementerie en soie, or et argent, Glands en or et en argent, Broderies, et autres articles de mode et de nouveauté.

Elle se charge d'exécuter toutes commandes pour la campagne, de chapeaux, robes, &c., sur les mesures suivantes: Grosseur de taille, Dessous de bras longueur de dos, Largeur de poitrine et Longueur de jupe, et garantit que les robes iront bien, étant faites par d'excellentes ouvrières venues de Paris.
1er nov—1f

L. BINOCHE
A l'honneur de prévenir les dames, qu'il fera l'ouverture de ses marchandises d'hiver consistant en Manteaux, Mantelets, Broderies en tout genre, Châles, Soieries, Lainages, Ganteries, Articles de fantaisie, &c. &c., le mardi 6 novembre, à son nouveau magasin, situé à l'encoignure des rues Chartres et Douane.

Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il vient d'ajouter à ses assortimens une quantité d'articles, tels que Toiles, Corsets, Jupons, Dentelles, Ceintures et un assortiment d'articles anglais qu'il n'avait pas tenu jusqu'à présent. 3nov—151

VICTOR
RUE ST CHARLES No 16.

Importeur de marchandises françaises, anglaises et américaines,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses habitués de la ville et de la campagne qu'il a fait l'ouverture de ses nouvelles marchandises françaises, reçues par les navires Brunswick, Charma, Naragansett, Créole et Vesta, du Havre, qu'il offre à vendre en gros et en détail,

5 caisses chapeaux soie extra-fin,
50 doux. chemises toile fine, nouveau modèle,
80 doux. do coton devant toile,
70 doux. do do couleurs assorties,
400 doux. gants Jouvin, do assorties

Un grand assortiment de cravates noires et couleurs, chemises de flanelle, caleçons tricotés, chaussettes blanches, écrues et en couleurs, mouchoirs pour hommes, do pour dames, garnis en valenciennes, nécessaires de toilette pour hommes et pour dames.

Porte-monnaies pour hommes et pour dames, cadre en acier, do do, double ressort, do chemineux de fer, do do, triple ressort, do visites à jour et à ressorts dorés, do carrés, cœurs argent, do forme gibecière, et argent, do écaille incrustés, et or et argent, do écaille riche, cœurs à filets, do blancs, coins en or, do écaille riche, cœurs à filets, do blancs, coins tabatières en écaille, filets or et argent, peignes en écaille, en buffle et autres, riches cannes de tan, laine, armes et autres, parapluies de tous qualités brosses à tête en écaille et autres, un grand assortiment de parfumerie en belle qualité, fabrique de perruques, toupets et frisettes, un grand assortiment de cheveux longs pour Messieurs les coiffeurs, etc. etc.

VICTOR,
13nov 16, St-Charles, entre Canal et Commune

A LOUER — Un magasin rue de la Douane, No 40, entre la rue de Chartres et Passage de la Bourse.
Aussi—Installation de magasin à vendre. S'adresser à C. REDON,
14 nov Encoignure Chartres et Douane

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—178 caisses actuellement en débarquement des navires Suffolk et Emperor, à vendre par
G. W. DUNBAR,
14nov 26, rue Douane

A VENDRE.

DEUX magasins de groceries dans les meilleures parties de la 1re municipalité, ensemble avec le bail, les marchandises et l'installation. Ils font maintenant d'excellentes affaires et seront vendus à de bons acheteurs à des conditions avantageuses. S'adresser à J. M. D. au bureau de ce journal.
31 oct—1m

Université de la Louisiane.—Département Académique.
Encoignure Commune et Philippe.

Professeurs pour la session de 1849—50

Latin et grec, Geo C. Anthon A. M. principal
Mathématiques et anglais, C. W. Sears
Classiques et anglais, W. C. Duncan A. M.
Langue et littérature française, Marc Roux
Les prix varient de $4 à $10 par mois.
Il y a une classe pour les enfants au-dessous de 6 ans. GEO. C. ANTHON A. M. principal.
30 oct—6m

P. H. MONSSEAUX,
MARBRIER,
No 218, rue St Louis, et au Vieux Bassin,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Tombes, Monuments, Inscriptions funèbres, et Ouvrages en marbre, de toutes descriptions, &c. Dépôt de CHAUX manufacturée dans les carrières de marbre du cap Girardeau (Missouri).
[illegible]—1an

CHAUX pour le sucre—550 barils chaux de marbre en débarquement du Joseph Lawrence, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
[illegible] 218, rue St Louis

A Vendre.

Une petite maison composée de 4 chambres et 2 cabinets, cuisine double, étable et autres dépendances, avec un jardin sur le fonds, planté d'arbres. La dite propriété mesure 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, mesure française. S'adresser au No 201 rue Frolien.
8 nov—1f

MACARONI ET VERMICELLE—[illegible] caisses d'Italie, à vendre par
O. VALETON & CO,
[illegible] 25, Tchoupitoulas

VINAIGRE FRANÇAIS—[illegible] barriques [illegible] de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO,
[illegible] 25, Tchoupitoulas

ETOFFES POUR DEUIL.

LES soussignés viennent de recevoir par la Vesta, du Havre, un choix complet d'étoffes pour demi et demi deuil, consistant en partie de
Alépines noires, qualité extra,
Cachemires et merinos noirs,
Satin de Chine et Barège do.
Mousseline de laine noire, unie et dou. largeur
do do demi deuil
Cachemires imprimés do.
Indiennes françaises do et noires.
Alpacas noirs, unis et brochés
Etamine noire très fine,
Vrai crêpe de Chine noir 4/4 et 8/4, pour robes et châles.
Crêpe anglais, noir, pour robes et chapeaux;
Soierie cuite, noir fin, grenadine, Royale, Levantine, etc.;
Manteaux et Mantelets cachemire noir,
Châles cachemire noir de 7 à 10/4,
do crêpe de Chine noir;
Cols, Manchettes, Pèlerines et Mouchoirs brodés pour grand deuil et demi deuil.
Tous ces articles sont de qualité supérieure, et seront vendus au plus prix d'importation, par
P. & E. REILLY,
17 nov Encoignure Royale et Canal

Mme. MARCHAND

A l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir, de Paris, un joli assortiment de modes et de nouveautés, consistant en chapeaux et capotes du meilleur goût, manteaux, mantelets, ombrelles, broderies, soieries, dentelles, et articles de fantaisie, &c. &c. Elle s'occupe comme par le passé de la confection des manteaux et mantelets. Ses modèles sont des plus nouveaux.

Les dames sont priées de venir visiter son magasin rue Royale, No 106, entre Conti et St-Louis. Ses prix sont très modérés. 17nov—6

Mme GERBER

A l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient d'ouvrir un nouveau magasin de MODES, dans l'ancien local, de Mme Fréminau, rue Royale No 133

Un choix exquis de marchandises reçues par les navires Cromwell, Narragansett, Brunswick, et Vesta, du Havre, est offert aux dames au prix le plus modéré.

Elle profite de cette occasion pour remercier tous les personnes qui, pendant dix-sept années lui ont accordé leur confiance, et en sollicite la continuation. C. GERBER.
17 nov—1m 62, St-Pierre et 133, rue Royale.

AUX DAMES.—M. A. THOMPSON, rue de Chartres No 34, sollicite respectueusement l'attention des dames de la Nlle-Orléans et de celles qui visitent la ville, de venir visiter son nouveau choix de MODES DE PARIS, de broderies et d'articles de fantaisie, qui sont aujourd'hui ouverts à l'inspection. M. A. Thompson saisit cette occasion de remercier ses habitués pour les faveurs qu'il a reçues jusqu'à ce jour, et sollicite la continuation de leur patronage, en donnant l'assurance que rien ne sera négligé pour mériter cet encouragement.

Les ordres pour la campagne recevront une attention particulière. 17 nov—3f

CESTIA & CO.,

IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, ont transporté leur magasin, rue de Chartres, No 116.
17 nov—[illegible]

PERDU OU EGARE—Le certificat No 758, pour deux actions de la presse à coton de la Levée, délivrés le 17 août 1842, sous le nom de M. F. Rosch. Le public est prévenu que les demandes pour obtenir un nouveau certificat pour lesdites actions ont été faites. 17nov—6sem—1pe

PERDU.—Hier soir, un grand chien terrier, couleur chataigne, répondant au nom de CHIPA. Celui qui ramènera ce chien chez moi, rue Bourbon, entre Hôpital et Quartier, recevra une récompense raisonnable.
17 nov—2f GEO. W. NOTT.

CHANGEMENT DE DOMICILE. — La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu et la vie, est transporté du No 94, rue Gravier, au No 24, rue du Camp. Elle fait des assurances sur la vie des personnes blanches et des nègres, au taux établi par la Direction. 17 nov—30f

PERDU.—Probablement dans la rue Royale, un bracelet en or, monté d'une pierre en grenat. Une récompense sera donnée à la personne qui le rapportera au No 9, rue Planché, 3me Municipalité. 17nov—1

A VENDRE par LABORDE & XIQUES, No 31, rue Commerce—
Cigares de la Havane de toutes qualités.
Miel de Cube en barillets.
Sucre blanc de la Havane.
Indigo de Guatemala et de Manille.
Riz de Charleston. 17 nov

WHISKEY IRLANDAIS—2 poinçons whiskey Irlandais, en magasin et à vendre par
A. DELAMARE,
17 nov 26, rue St-Louis

MAYORK—2 pipes Mayork, en magasin et à vendre par A. DELAMARE,
17 nov 26, rue St Louis

FRUITS A L'EAU DE VIE—100 caisses fruits à l'eau de vie, nouvellement importés, en magasin et à vendre par A. DELAMARE,
17 nov 26, rue St-Louis

VIN BERGASSE—50 barriques vin de Bergasse, arrivées sur le Mehemet-Ali, de Marseille, à vendre par A. DELAMARE,
17 nov 26, rue St-Louis

CHAUX—2,000 barils chaux fraîche de Thomaston, le chargement du brick E. Watts & Roland, en débarquement et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
96, rue des Magasins, et 11 Maisons Rouges 3me municipalité. 17 nov

CHAUX A SUCRE—500 barils St-Geniève et Glens Fall, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
96, Magasins, et 11 Maisons Rouges, 3me municipalité. 17 nov

AUX AMATEURS DE BONS VINS—Les soussignés offrent à vendre six quarts de pipes vin de Madère de premier choix, importé à la Nouvelle-Orléans, par le bateau MM. John Oliveira & Co, de Madère. Ils le détailleront à leurs pratiques, soit par quart de pipes ou dames-jeannes.
O. VALETON & Co,
16nov 25, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—300 paniers de la marque célèbre du Lion Couronné, Cordon Bleu.
100 paniers marque de la Croix Rouge.
150 do do Natchez, à vendre par
O. VALETON & Co
16 nov 25 rue Tchoupitoulas

VIN ROUGE ET BLANC—150 barriques Montferrand et St Julien;
25 barriques Lafitte et Cantenac;
1700 caisses St Julien; 150 do Hermitage;
200 do St-Estèphe Ryquem;
150 do St-Julien, bouché à l'émeri.
AUSSI—Un assortiment de vins de dessert, et à vendre par O. VALETON & CO,
16nov 25, rue Tchoupitoulas

FRUITS A L'EAU DE VIE—[illegible] caisses cerises à l'eau de vie;
55 caisses abricots, à vendre par
O. VALETON & Co,
16nov 25, Tchoupitoulas

FRUITS AUX JUS—[illegible] caisses fruits assortis;
20 caisses fraises, à vendre par
O. VALETON & CO,
16nov 25, Tchoupitoulas

BERNARD TURPIN, [illegible]
Rue de la Vieille Levée No 2[?]
13 sept—1an